



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 janvier 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 janvier 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 janvier 2006

**Golf de Romagné - Agrandissement et réfection des locaux du Club
House - Acceptation de l'Avant Projet Détaillé**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2006

DELIBERATION D20060011

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par décision du Maire en date du 03 juin 2005, un marché de Maîtrise d'Oeuvre à Procédure Adaptée a été confié à la SAS ARCHITECTES ASSOCIES, afin de procéder à la restructuration des bâtiments du golf municipal. Cet équipement, vieux d'une vingtaine d'années ne permet plus d'accueillir les adhérents, ni de répondre favorablement aux différentes demandes, dans des conditions suffisantes de place et de confort.

Les études préliminaires sont achevées ; elles ont été menées conjointement avec les représentants de l'équipement et les services municipaux.

A ce stade, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation de l'Avant Projet Détaillé proposé afin de lancer la phase suivante, le dossier de consultation des entreprises.

Le montant global de l'opération d'agrandissement et de réfection des locaux du Club House ressort, selon l'estimatif, à 203.500 € H.T., soit 243.386 € T.T.C.

Il est à préciser que l'association le Golf Club de Niort s'est engagée à participer aux coûts des travaux et aux études réalisées, à hauteur de 50% du montant hors taxes (Délibération en date du 16 septembre 2005).

Le montant définitif de la rémunération du Maître d'Oeuvre reste fixé à 24.420 € H.T., soit 29.206,32 € T.T.C. ; tel qu'indiqué à l'Acte d'Engagement notifié le 12 juillet 2005.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet détaillé (APD) élaboré par SAS ARCHITECTES ASSOCIES.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
La Première Adjointe

Françoise BILLY

[Ordre du jour](#)